

DOSSIER D'INSCRIPTION

Certificat de FORMATION SPECIFIQUE à la SURETE

Date début :

Date de fin :

STAGIAIRE

Qualité : (M, Mme) :

Nom usuel :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de Naissance : Département.....

Nationalité :

Permis de séjour / Expire le :

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_|_|

Commune :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Email :

Statut à l'entrée en formation : Salarié Demandeur d'emploi Chef d'entreprise

INSCRIT MARITIME (si titulaire d'un fascicule)

Numéro de marin :

Quartier :

FINANCEMENT

Employeur

Nom :

Coordonnées postales :

Email :

France Travail

Identifiant :

Département :

Mon Compte Formation (CPF)

Personnel (virement bancaire)

Certificat de Formation Spécifique à la Sûreté

Lieu :

LPM Jacques Cassard

Références réglementaires :

Code STCW, tableau A-VI/6. Arrêté du 19 novembre 2012.

RNCP : 5858

Objectifs de la formation :

Le certificat de formation spécifique à la sûreté est un titre de sécurité obligatoire pour faire partie de l'effectif d'un navire en vue de satisfaire aux dispositions du code ISPS, et y exercer des fonctions.

Les navires tenus de satisfaire aux dispositions du code ISPS sont les navires effectuant des voyages internationaux :
de type navires à passagers,
navires à charge d'une jauge brute supérieure à 500,
des unités mobiles de forages.

Il comporte les quatre compétences suivantes :

- Etre apte à renforcer la sûreté maritime (procédures et mesures à appliquer).
- Etre capable de reconnaître les menaces pour la sûreté (savoir les identifier, les contourner et traiter l'information liée à la sûreté).
- Procéder à des inspections de sûreté régulières du navire.

- Utiliser de manière appropriée l'équipement et les systèmes de sûreté.

Conditions d'admission à l'entrée de formation :

Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des gens de la mer.

Conditions d'obtention du certificat :

Passer avec succès l'épreuve théorique de l'examen.
Avoir ses certificats et titres à jour.

Moyens pédagogiques mis en œuvre :

Cette formation est délivrée par notre partenaire SURTYMAR.

Coût de la formation :

Parcours complet : 300,00€

Programme de la formation :

Intitulé	Volume
<ul style="list-style-type: none">• Concept de la sûreté maritime	2
<ul style="list-style-type: none">• Menaces contre la sûreté	2.5
<ul style="list-style-type: none">• Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté	1
<ul style="list-style-type: none">• Mesures destinées à renforcer la sûreté maritime	4
<ul style="list-style-type: none">• Encadrement des passagers et techniques de contrôle	0.5
TOTAL	10

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard 111 rue du Port Boyer BP 51536 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Email : formationcontinue@lycee-maritime-nantes.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr